

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE



Présence du HCR en 2012	
Nombre de bureaux	9
Effectifs totaux	176
Internationaux	23
Nationaux	126
JEA	2
VNU	25

| Aperçu |

Faits marquants

- En six semaines, plus de 35 000 réfugiés burundais vivant au camp de Mtibila ont regagné leur pays dans l'ordre, la sécurité et la dignité.
- Les autorités de République-Unie de Tanzanie (Tanzanie) ont fait preuve d'une souplesse accrue pour accepter de nouveaux arrivants, provenant pour la plupart de la République démocratique du Congo (RDC), et se sont engagées à réactiver le Comité national d'éligibilité en 2013.
- Le HCR et ses partenaires ont protégé et aidé quelque 67 000 réfugiés (essentiellement originaires de RDC) accueillis au camp de Nyarugusu.
- Plus de 750 réfugiés sont partis se réinstaller dans des pays tiers en 2012. Des demandes de réinstallation ont été soumises pour quelque 600 autres individus.
- Avec l'appui du HCR, les autorités ont relancé la procédure de naturalisation (interrompue en 2011) pour plus de 2 000 réfugiés somaliens d'origine bantoue vivant dans la zone d'installation de Chogo.
- La Communauté d'Afrique de l'Est, soutenue par le HCR, a sensiblement progressé dans l'adoption d'une stratégie régionale en matière de protection internationale.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principales populations relevant de la compétence du HCR en Tanzanie étaient : les réfugiés provenant de la RDC ayant fui le conflit qui troublait les provinces du Kivu au cours des années 1990, les réfugiés burundais chassés par le conflit qui a sévi dans leur pays au cours de cette même période et les Tanzaniens récemment naturalisés (plus de 162 000 réfugiés burundais ont été naturalisés en avril 2010 et attendent à présent d'être intégrés sur place).

Partenaires

Partenaires d'exécution	Partenaires opérationnels
<p>Organismes gouvernementaux :</p> <p>Ministère de l'Intérieur – Département des services aux réfugiés</p> <p>ONG :</p> <p>CARE International in Tanzania, Centre for the Study of Forced Migration, Comité international de secours, National Organization for Legal Assistance, Relief to Development Society, Service jésuite des réfugiés – Radio Kwizera, Société tanzanienne de la Croix-Rouge, Tanganyika Christian Refugee Services, Tanzania Water and Environmental Sanitation Agency, Vision mondiale Tanzania</p>	<p>Organismes gouvernementaux :</p> <p>Ministère de l'Intérieur : Département de l'immigration, Inspection générale de la police</p> <p>ONG :</p> <p>Croix-Rouge espagnole</p> <p>Autres :</p> <p>FAO, FNUAP, OIM, PAM, PNUD, UNESCO, UNICEF</p>

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Rép. dém. du Congo	63 300	63 300	53	57
	Burundi	35 300	13 100	50	54
	Somalie	2 100	2 100	52	53
	Pays divers	240	240	53	62
Demandeurs d'asile	Rép. dém. du Congo	460	320	48	62
	Pays divers	70	40	34	26
Autres pers. relevant de la compétence du HCR	Anciens réfugiés burundais naturalisés rel. de la compétence du HCR	162 300	162 300	51	53
Réfugiés rapatriés	Pays divers	40	40	48	48
Total		263 810	241 440		

| Rapport sur les résultats de 2012 |

Réalisations et impact

Environnement de protection favorable

- Le Gouvernement a indiqué que le Comité national d'admissibilité, qui ne s'était pas réuni depuis 2009, reprendrait ses travaux de détermination du statut de réfugié en 2013. Jusqu'à présent, le HCR a assuré la détermination du statut pour les cas urgents, concernant des réfugiés en situation de risque.
- Le HCR a mené 13 missions de suivi aux frontières de concert avec les autorités et formé plus d'une centaine de gardes-frontières et autres fonctionnaires pour contribuer au renforcement des capacités locales.
- Le Gouvernement a accepté d'autoriser les demandeurs d'asile arrivant de RDC à résider au centre de transit de Kigoma, en attendant que leur requête soit présentée au Comité national d'admissibilité.
- Les réfugiés ont bénéficié d'une aide juridique régulière et le HCR a effectué 199 interventions juridiques en leur faveur.
- Des audiences foraines ont été organisées à Mishamo et une aide juridique a été prodiguée aux victimes de crimes, ce qui a considérablement amélioré l'accès des réfugiés à la justice et réduit l'impunité. Cinq personnes qui s'étaient rendues coupables de violences sexuelles et sexistes ont été condamnées à des peines de prison allant d'un an à 30 ans.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes ont été orientées vers des partenaires d'exécution désignés, aptes à leur prodiguer une assistance adéquate, y compris un soutien médical, juridique, psychosocial et matériel.
- Près de 73 pour cent des jeunes accueillis à Nyarugusu ont participé à des projets axés sur les loisirs et le renforcement des capacités, notamment à des programmes de sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive conçus pour les adolescents.
- L'équipe responsable de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste à Nyarugusu a lancé une série de principes directeurs

sur la prise en charge des enfants survivants d'abus sexuels et soutenu une approche davantage centrée sur les victimes au travers d'un certain nombre d'activités, consistant notamment à former les travailleurs sociaux s'occupant de ces questions.

- Une procédure de détermination de l'intérêt supérieur a été entamée ou achevée pour 57 pour cent des mineurs non accompagnés et enfants séparés présents dans les camps en 2012.

Besoins de base et services essentiels

- Plus de 96 pour cent des enfants du camp de Nyarugusu, dont 52 pour cent de filles et un pour cent d'enfants handicapés, ont été à l'école primaire. Un enseignement extrascolaire a été dispensé jusqu'en juin 2012 au camp de Mtabila.
- Toutes les femmes et les jeunes filles en âge de procréer (quelque 35 000) accueillies dans les camps de Nyarugusu et de Mtabila ont reçu des protections périodiques en 2012.
- Le volume moyen d'eau fourni dans les deux camps a été maintenu à 33 litres par personne et par jour, bien au-dessus de la norme minimale, alors que le taux d'équipement en latrines s'est élevé à plus de 96 pour cent.
- La situation sanitaire est restée stable dans les camps, le taux brut de mortalité et le taux de mortalité des moins de cinq ans demeurant dans la moyenne. Les réfugiés ont eu accès à des services de prévention et de traitement du VIH et du sida dans les camps.
- Le HCR a continué à aider les autorités à assurer des services essentiels, relatifs à l'alimentation en eau et à la santé, dans les « anciennes zones d'installation ».

Évaluation des résultats

Les résultats ont été largement positifs dans le domaine des solutions durables pour les réfugiés, suite à la fermeture du camp de Mtabila et au rapatriement des réfugiés burundais dans de bonnes conditions. Les réinstallations ont progressé à rythme régulier, en dépit des contraintes en matière de personnel. En outre, des progrès ont été accomplis, concernant

la reprise du processus de naturalisation des quelque 2 000 réfugiés somaliens d'ethnie bantoue accueillis en Tanzanie. Bien que la priorité ait été accordée à la fermeture du camp de Mtabila en 2012, le HCR et ses partenaires sont parvenus à préserver un niveau raisonnable de protection et d'assistance à Nyarugusu. Les normes ont été maintenues ou améliorées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'assainissement et de l'eau. Cependant, si les indicateurs de performance ont révélé des évolutions positives en matière de protection des enfants et des victimes de violences sexuelles et sexistes, de graves lacunes ont été décelées dans la prévention de ces violences.

La dégradation de la sécurité en RDC et la fermeture du camp de Mtabila, associées au plaidoyer du HCR en faveur des réfugiés, ont abouti à un changement d'attitude du Gouvernement vis-à-vis de l'asile et à la réactivation du Comité national d'admissibilité.

Malheureusement la politique de confinement dans des camps appliquée par les autorités a entravé les progrès concernant la protection des réfugiés urbains et l'assistance en leur faveur. Toutefois, le HCR a pu, en vertu de son mandat, faciliter l'accès à l'asile des personnes confrontées à un risque immédiat de refoulement et lancer le processus de réinstallation pour les réfugiés urbains ayant des besoins particuliers.

Contraintes

En Tanzanie, l'une des principales contraintes a été l'absence de décision gouvernementale sur le relogement des 162 000 Tanzaniens récemment naturalisés vivant dans les « anciennes zones d'installation ». Le processus d'intégration sur place de cette population a de ce fait été bloqué.

Le fait que le Comité national d'admissibilité n'ait tenu aucune session en 2012 pour examiner les centaines de demandes en attente et la pratique consistant à expulser les « migrants en situation irrégulière » sans procédure de présélection ont entravé l'accès à l'asile. En outre, la politique gouvernementale de confinement dans des camps a continué à contrarier les efforts déployés par les réfugiés pour devenir autosuffisants.

Collaboration avec les partenaires

- Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur (Département des services aux réfugiés), son homologue direct en Tanzanie, en particulier pendant l'opération complexe et sensible de fermeture du camp de Mtabila.
- Afin d'assurer une action coordonnée et cohérente des Nations Unies vis-à-vis de la problématique des réfugiés en Tanzanie, le HCR a étroitement collaboré avec la FAO, le FNUAP, l'OIM, le PAM et l'UNICEF dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Le Haut Commissariat a également dirigé le Groupe de travail sur le programme en faveur des réfugiés, au titre du Plan d'aide au développement des Nations Unies.
- Le HCR a directement travaillé avec 10 ONG nationales et internationales pour offrir protection et assistance aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence.

Du fait du manque de structures éducatives à Mtabila et de la suspension, sur décision des autorités, des activités d'enseignement extrascolaire en juin 2012, les enfants burundais ont été insuffisamment préparés à réintégrer le système d'éducation nationale à leur retour dans leur pays.

La priorité accordée à la fermeture du camp de Mtabila a contrarié la prestation de services à Nyarugusu. La distribution générale d'articles non alimentaires (ANA) a de nouveau été reportée, alors que la dernière remonte à 2007. Cependant, le HCR est parvenu à toucher les personnes qui avaient des besoins spécifiques par une distribution ciblée d'ANA.

L'instabilité persistante observée dans l'est de la RDC a eu un impact considérable sur les rapatriements librement consentis, car seuls 32 Congolais ont regagné leur pays en 2012 ; d'autre part, des Congolais sont arrivés en petit nombre mais régulièrement.

Besoins non satisfaits

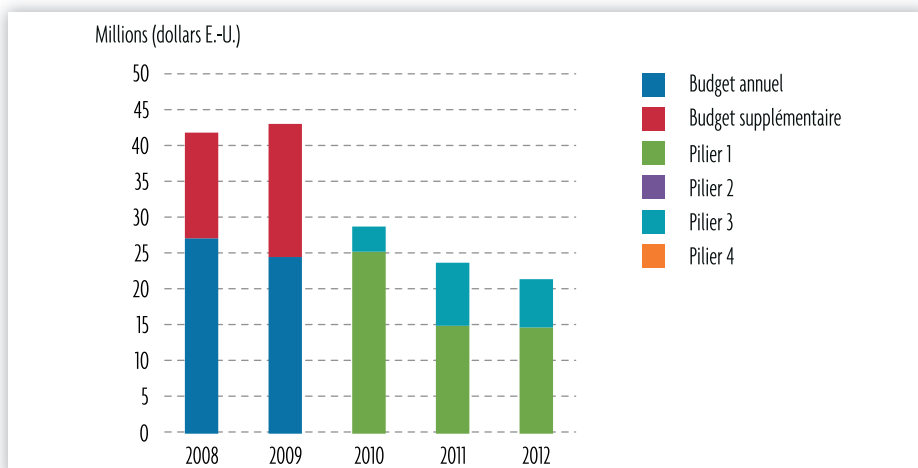
- Hormis quelque 1 400 personnes ayant des besoins particuliers et 1 500 personnes handicapées, près de 64 600 résidents du camp de Nyarugusu n'ont pas reçu d'articles non alimentaires.
- Faute de ressources, le HCR n'a pu aider ses partenaires d'exécution à remédier aux lacunes décelées dans la prévention de la violence sexuelle et sexiste et dans la protection des enfants au camp de Nyarugusu.
- Le nombre insuffisant d'infrastructures scolaires, notamment de classes, à Nyarugusu, a entraîné des surcharges dans les établissements. La mise en place de la double vacation (classes alternées) a réduit les sureffectifs mais le nombre d'élèves par enseignant est demeuré bien supérieur aux normes acceptables.
- Il n'a pas été possible en 2012 de procéder à la vérification et à l'enregistrement des résidents du camp de Nyarugusu, où sont accueillis quelque 67 000 réfugiés.
- La surveillance des villages situés en bord de lac, au nord-ouest de la Tanzanie, pour repérer l'arrivée de nouveaux demandeurs d'asile en provenance de la RDC, n'a pu être assurée.

Informations financières

Dépenses en République-Unie de Tanzanie | 2008-2012

En raison de la diminution du nombre de réfugiés présents en Tanzanie, le budget du programme pour les réfugiés a été réduit progressivement au cours des cinq dernières années.

Les besoins financiers pour l'opération du HCR en Tanzanie s'élevaient à quelque 80 millions de dollars E.-U. en 2012, soit une baisse de 13 pour cent par rapport à l'année précédente, où le budget se montait à près de 92 millions. Les fonds obtenus ont permis à l'opération de dépenser 21,5 millions de dollars E.-U.



Budget, revenus et dépenses en République-Unie de Tanzanie | Dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	Total
BUDGET FINAL	21 465 897	58 510 522	79 976 419
Revenus issus des contributions ¹	6 274 500	0	6 274 500
Autres fonds disponibles / ajustements / transferts	8 516 606	6 726 562	15 243 168
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	14 791 106	6 726 562	21 517 668

VENTILATION DES DÉPENSES

Environnement de protection favorable

Institutions administratives et pratiques	442 160	438 582	880 742
Accès à l'assistance juridique et recours	212 992	337 014	550 005
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	1 402 307	0	1 402 307
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	178 640	178 640
Sous-total	2 057 459	954 235	3 011 695

Processus de protection et documents adéquats

Conditions d'accueil	197 968	0	197 968
Enregistrement et établissement de profils	225 111	0	225 111
Procédures de détermination du statut	125 107	0	125 107
Documents individuels	98 984	0	98 984
Enregistrement et documents d'état civil	0	166 068	166 068
Sous-total	647 171	166 068	813 238

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Protection contre la criminalité	405 117	559 041	964 159
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	263 845	0	263 845
Protection des enfants	352 560	0	352 560
Sous-total	1 021 522	559 041	1 580 564

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	Total
<i>Besoins de base et services essentiels</i>			
Santé	659 609	0	659 609
Santé procréative et services liés au HIV	206 584	0	206 584
Nutrition	427 245	0	427 245
Sécurité alimentaire	1 256	0	1 256
Eau	350 720	0	350 720
Assainissement et hygiène	834 515	0	834 515
Abris et infrastructure	300 849	166 631	467 480
Articles ménagers de base	420 435	0	420 435
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	303 624	264 603	568 227
Éducation	299 705	0	299 705
Sous-total	3 804 541	431 234	4 235 776
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>			
Mobilisation communautaire	98 984	0	98 984
Coexistence avec les communautés locales	0	200 478	200 478
Ressources naturelles et environnement commun	399 404	0	399 404
Sous-total	498 389	200 478	698 867
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	671 837	0	671 837
Intégration	0	954 317	954 317
Réinstallation	482 191	0	482 191
Sous-total	1 154 028	954 317	2 108 345
<i>Direction, coordination et partenariats</i>			
Coordination et partenariats	259 233	720 017	979 250
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	168 738	361 328	530 066
Sous-total	427 971	1 081 345	1 509 316
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	3 253 388	1 793 254	5 046 642
Gestion des opérations, coordination et appui	542 248	334 200	876 448
Sous-total	3 795 636	2 127 454	5 923 090
Versements aux partenaires d'exécution	1 384 388	252 389	1 636 777
Total	14 791 106	6 726 562	21 517 668

¹Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.